ALLEZ-VOUS VOUS ENTENDRE AVEC CONFORT SONORE?

Vous avez remarqué sur internet une annonce publicitaire émanant de **CONFORT SONORE** :

« Nous recherchons des personnes pour essayer des appareils auditifs ultra discrets.

À première lecture, vous pouvez comprendre qu'il s'agit d'un panel de consommateurs qui est constitué pour tester de nouveaux appareils auditifs.

Mais vous avez remarqué la présence dans le texte d'un astérisque : « Descriptif médical. Essai gratuit de 30 jours conformément à la règlementation. »

En fait, il s'agit d'une proposition classique pour tout consommateur muni d'une ordonnance et souhaitant bénéficier d'un essai gratuit d'un appareil auditif pendant un mois.

En répondant à cette offre, vous serez rapidement contacté par un conseiller, dans un horaire compris entre 9h00 et 18h00. Curieuse pratique que celle consistant à imposer une période d'appel, surtout lorsqu'elle est différente de la version règlementaire : entre 10h00 et 13h00, de 14h00 à 20h00 (du lundi au vendredi inclus).

Un intitulé générique (CONFORT SONORE), une offre publicitaire peu loyale, des horaires de démarchage téléphoniques différents de ceux fixés par la règlementation : tout cela est loin d'inaugurer une bonne entente avec les deux professionnels concernés. L'apporteur EARPROS.COM a pour mission d'enregistrer vos coordonnées et de les transmettre, moyennant rémunération, au réseau d'agences AMPLIFON.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association loi 1901 partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (<u>contact@arnaques-infos.org</u>).

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)